

Envoyé en préfecture le 21/10/2025 Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID: 035-213500911-20251021-D2025\_37B-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 octobre 2025

Date de convocation: 7 octobre 2025 En exercice: 15 Présents: 12 Votants: 12+2

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. GORRE, 1<sup>er</sup> adjoint de Le Crouais, pour le maire empêché.

#### Présents :

Mesdames CHERO Marie-Paule, JAGU Odile, JOUANNE Annie, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie, SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette

Messieurs CHOUAN Rémy, FORESTIER Jonathan GIRARD Gwenaël, GORRE Gérard, TOUANEL Henri Absents excusés: Messieurs CHICOINE Daniel, GLOTIN Patrick, TRUTIN Gilbert

Procuration: M. CHICOINE à M. GORRE, M. TRUTIN à M. TOUANEL

Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur TOUANEL Henri

# 2025-37 : FONCTION PUBLIQUE – DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTE

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2;

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (suppression d'un poste),

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du CST,

En raison de la promotion interne de l'agent administratif au grade de rédacteur, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 22 septembre 2025,

Le Maire propose à l'assemblée la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 32h.

### Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition du Maire,
- Modifie le tableau des emplois à compter du 17 octobre 2025

Vote : unanimité

Pour: 12+2, contre: 0, abstention: 0

Envoyè en préfecture le 21/10/2025 Reçu en préfecture le 21/10/2025 Publié le

ID: 035-213500911-20251021-D2025\_37B-DE

## Pour Extrait Conforme

Le Premier adjoint 🔏

G. GORRE

Le secrétaire de séance

H. TOUANEL